



www.irsam.asso.fr
[handicapés](#)

[Ce poste est accessible aux personnes reconnues travailleurs](#)

OFFRE D'EMPLOI

L'IRSAM, association du secteur médico-social, dont le siège est basé à Marseille, 13007, gère 24 établissements et services (CAMSPS, CMPP, IES, FAO, FAM, MAS...) en Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône Alpes et sur l'île de La Réunion. Elle accueille plus de 1 000 résidents et emploie 830 salariés (en équivalent temps plein).

Pour son établissement « **IRS de Provence** » basé à Marseille, l'IRSAM recrute :

UN PROFESSEUR SPECIALISE (H/F) sur le SSEFS

L'**IRS de Provence** est un Institut d'Education Sensorielle composé d'un IES (Institut d'Education Sensorielle) « Les Hirondelles », d'un CEPDA (Centre d'Enseignement Professionnel pour Déficient Auditifs) « La Rémusade » et d'un SAFEP-SSEFS (Service d'accompagnement Familial et d'Education Précoce – Service de Soutien à l'Education familiale. L'IRS accueille des enfants, adolescents et jeunes majeurs sourds ou malentendants, pouvant présenter des troubles ou handicaps associés.

Le SSEFS accueille des enfants, adolescents et jeunes majeurs sourds ou malentendants.

Fonctions :

Dans le cadre du SSEFS et dans le respect du projet d'établissement et de service, le professeur spécialisé travaillera auprès d'enfants sourds scolarisés en milieu ordinaire.

Missions :

- concevoir et mettre en œuvre un enseignement adapté à un public de jeunes déficients auditifs
- accompagner les jeunes dans le développement de leurs compétences langagières et communicationnelles
- assurer ces missions en lien avec les enseignants de l'Education Nationale, les AVS, les familles, les orthophonistes en libéral, etc.).

Son profil :

- titulaire du CAPEJS ou d'un diplôme de niveau I – Filière scientifique ou littéraire
- avoir une expérience de classe ou de SSEFIS (ou SSEFS) avec des enfants de primaire et collège,
- être autonome,
- être capable de travailler en équipe pluridisciplinaire,
- être adaptable aux situations nouvelles.

Statut- Rémunération :

- CDD de remplacement - temps plein.
- Selon les grilles indiciaires de la Convention Collective du 15 mars 1966.

Prise de fonction : dès que possible

Lieu d'exercice :

Rattachement au site de l'IRS de Provence.

Interventions dans les établissements scolaires du département des Bouches-du-Rhône.

De nombreux déplacements dans le département des Bouches du Rhône sont inhérents à la fonction.

Faire acte de candidature (CV et lettre de motivation)

A l'attention de Julien CALLEJON – Chef de service

recrutement.ssefs@irsam.fr

SSEFS de l'IRS de Provence

73 Traverse des Fabres - 13011 MARSEILLE